

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept octobre à 19h00, le conseil s'est réuni sous la présidence de Stephen GAUTIER, maire. Réunion tenue en séance publique à la mairie.

Présents : Martine BUGNOT, Stephen GAUTIER, Jérôme LACOUR, Elise MERCIER, Daniel MOREL, Madeleine ORIOL, Eliane RAVISTRE, Carine RIGOLLET, Diane SUIPHON, Gérard TUFEL, Michel VUGNON

Ayant donné pouvoir : Manuel CARNEIRO à Jérôme LACOUR, Marc de CLAVIERE à Stephen GAUTIER, Ophélie MOREL à Eliane RAVISTRE

Absent : Jilian MILLET

Secrétaire de séance : Gérard TUFEL

Date de convocation : 13/10/2025

1. APPROBATION COMPTE RENDU DE REUNION

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 08/09/2025.

2. FINANCES

Le maire présente au Conseil municipal un point des dépenses et recettes réalisées au 30/09/2025. Il repasse en revue les différentes opérations d'investissement inscrites au budget 2025 et leur avancement.

Il précise notamment que l'opération de rénovation énergétique de la salle polyvalente devrait se boucler selon les prévisions budgétaires et que sur le plan financier, la commune a la possibilité de recourir à sa ligne de crédit souscrite auprès de la Banque Populaire, si cela s'avérait nécessaire, en l'attente du versement des différentes subventions (DETR, Région AURA, Département de l'Ain). Par ailleurs, il informe le Conseil municipal que la Communauté de Communes de la Dombes a délibéré, le 16/10/2025, en faveur du versement à la commune d'une aide d'un montant de 20 700 € dans le cadre du Fonds de Concours – Transition écologique pour cette rénovation.

Délibération n° 2025-10-043 : tarifs location salle polyvalente – année 2026

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, vu la délibération du Conseil en date du 04/11/2024 fixant les tarifs de location applicables pour l'année 2025 et vu la délibération du 17/12/2019 fixant les cautions et les pénalités spécifiques liées à la location, fixe les tarifs de location de la salle polyvalente à partir du 01/01/2026, selon la grille suivante :

SALLE POLYVALENTE - TARIFS 2026

Eté : du 1er mai au 30 septembre

Hiver : du 1er octobre au 30 avril

tarifs en vigueur à partir du 01/01/2026

délibération du 17/10/2025

2026		
	été	hiver
CONTRIBUABLES / PARTICULIERS DOMICILES A CONDEISSIAT		
Salle du Bar	55,00 €	95,00 €
Cuisine et bar	90,00 €	140,00 €
Salle complète		
Mariage ou repas familial 1 ^e jour	200,00 €	310,00 €
Mariage ou repas familial 2 ^e jour	110,00 €	220,00 €
Vin d'honneur	70,00 €	180,00 €
Restaurateurs locaux	400,00 €	540,00 €
Location sono-vidéoprojecteur	50,00 €	50,00 €
PARTICULIERS ET ORGANISMES EXTERIEURS A LA COMMUNE		
Salle du Bar	100,00 €	200,00 €
Cuisine et bar	220,00 €	340,00 €
Salle complète		
Mariage ou repas familial 1 ^e jour	420,00 €	780,00 €
Mariage ou repas familial 2 ^e jour	240,00 €	570,00 €
Vin d'honneur	180,00 €	500,00 €
Soirée débat, congrès, AG (sans repas)	120,00 €	450,00 €
Soirée débat, congrès, AG (avec repas)	300,00 €	650,00 €
Concours belote/tarot	240,00 €	570,00 €
Spectacle	220,00 €	540,00 €
Repas dansant	480,00 €	810,00 €
Activités sportives (l'heure)	15,00 €	15,00 €
Restaurateurs extérieurs	600,00 €	960,00 €
Soirée réveillon commercial	0,00 €	1 260,00 €
Location sono-vidéoprojecteur	100,00 €	100,00 €
ASSOCIATIONS DONT LE SIEGE EST A CONDEISSIAT ET CONTRIBUANT A LA VIE DE LA COMMUNE		
Salle du Bar	gratuit	les réunions d'association se tiendront à la mairie en hiver (sur réservation)
Cuisine et bar	gratuit	
Salle complète	gratuit	
Location sono-vidéoprojecteur	gratuit	

Caution salle : 1 000,00 €

Caution sono : 500,00 €

Pénalité non-respect des horaires de rendez-vous avec l'agent communal : 100,00 €

Pénalité pour ménage mal fait : 250,00 €

Pénalité pour tri mal fait : 50,00 €

Dit que pendant la période « hiver » les réunions des associations seront organisées, dans la mesure du possible, dans une salle de la mairie.

3. INFRASTRUCTURES

BATIMENTS

Salle polyvalente : Daniel MOREL informe le Conseil municipal de l'avancement des travaux de rénovation. Il souligne notamment que le plafond sera installé dans le courant de la semaine du 20/10/2025 et le sol début novembre 2025. La fin de travaux est estimée au 22/12/2025. Les travaux comprendront une reprise de la façade Sud, réalisée en 2019. Compte tenu de l'état de la porte d'entrée de la salle du bar et des stores du Centre de Loisirs, Daniel MOREL contactera l'entreprise MONTBARBON afin de recourir à la garantie décennale.

Eglise : un diagnostic complet de l'église, réalisé par l'entreprise PRETRE, a fait ressortir le mauvais état du paratonnerre et la non-conformité de l'installation électrique. Ces réparations seront à prendre en compte lors de l'élaboration du budget 2026.

ASSAINISSEMENT

Le maire informe le Conseil municipal que les communes du territoire ont voté à la majorité contre le transfert de la compétence Eau et Assainissement à la Communauté de Communes de la Dombes. Par conséquent, le Conseil municipal devra être attentif lors du montage de sa demande d'aide financière pour la création du nouveau système de traitement.

Madeleine ORIOL exprime son inquiétude quant à l'évolution constante des normes qui risque de mettre la commune à nouveau dans l'obligation de moderniser son système de traitement dans un avenir proche.

Daniel MOREL informe que le bureau d'études SED est venu sur place le 17/09/2025 pour se familiariser avec les lagunes et vérifier entre autres l'état des déversoirs d'orage.

VOIRIE

Route de la Grande Charrière : une branche qui bloquait le passage des véhicules a été dégagée par son propriétaire.

Rue du Lavoir : une demande de busage sur 31 ml le long du fossé (en face du lavoir) a été formulée par un particulier. La commission Infrastructures se rendra sur place pour faire un état des lieux.

Dépôts sauvages : Daniel MOREL déplore des dépôts sauvages importants au monument aux morts de la Route de la Bresse (placoplâtre et bois versé sur un accès privé) et vers le silo de la zone d'activité (environ trois bennes de gravats).

Chemin rural : des cailloux ont été réclamés pour entretenir un chemin vers Ratel, mitoyen avec la commune de Romans. La voie étant classée « chemin rural », elle ne dessert que les riverains et doit être entretenue par ces derniers.

Personnel technique : L'agent en charge de la voirie sollicite une aide saisonnière pour l'assister lors notamment de la taille des haies et les vivaces, ainsi que d'autres travaux plus rapidement réalisés à deux. Une attention particulière est portée par les élus à la limitation des charges de personnel. Travaux à quantifier avant établissement du contrat.

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

A la suite d'un accident de la circulation impliquant le tracteur qui transportait les boues de curage du PEI de Maillard, le Conseil municipal décide de modifier les conditions de l'aménagement des points d'eau incendie en ce que les bénéficiaires acceptent l'épandage des boues à éliminer lors du curage. La signalisation des trois points d'eau naturels est à déterminer et à commander.

4. CADRE DE VIE

ECLAIRAGE PUBLIC

Economies d'énergie : Le maire présente au Conseil municipal la proposition du SYNDICAT D'ENERGIE ET D'É-COMMUNICATION DE L'AIN (SIEA) pour la réalisation d'économies d'énergie en matière d'éclairage public. Il s'agit de « relamping », soit l'équipement en ampoules LED de 88 points lumineux (actuellement sodium) et l'installation de 12 luminaires LED en remplacement de luminaires sodium vétustes ou ne pouvant pas être relampés en LED. Cette solution permettrait le maintien de l'extinction nocturne de l'éclairage public, mais sans possibilité de programmer de scenario d'abaissement sur les luminaires LED installés. En revanche, la commune pourrait équiper les platines de commande d'allumage et extinction de l'éclairage public avec une commande à distance depuis un smartphone ou ordinateur.

Sécurité publique : Plus particulièrement, et à la demande de la commune, le SIEA a proposé une solution permettant de réaliser un éclairage forcé dans la zone du Cheval Blanc. Une horloge pourrait être installée en pied de mât pour maintenir éclairé toute la nuit les points lumineux situés Place des Erables et Passage du Cheval Blanc.

Sécurité routière : Le SIEA recommande vivement le rallumage des points lumineux volontairement déconnectés le long de la RD26 (ou bien l'enlèvement des mâts) afin de réduire les risques en cas de collision avec les masts éteints. Carine RIGOLLET trouve dommage sur le plan écologique de rallumer ces points lumineux et n'approuve pas cette opération.

Le Conseil municipal décide de commander auprès du SIEA et de l'entreprise SOBECA l'étude chiffrée de ces trois opérations avec plan de financement et plan d'étude avec une projection de consommation électrique avant et après les travaux.

Eclairage city stade : la commission a sollicité des devis auprès des entreprises DUCLUT et MESTRE ELEC pour le remplacement des projecteurs qui éclairent les terrains de jeu derrière la salle polyvalente. Daniel MOREL rappelle que cette opération est inscrite au budget 2025.

URBANISME

La commission Cadre de Vie, réunie le 06/10/2025, a étudié les demandes d'autorisation d'urbanisme suivantes :

➤ **Déclaration préalable :**

- TUFEL Gérard : édification clôture
- CARNEIRO DE SOUSA Rudy : création fenêtres de toit

➤ **Permis de Construire :**

- BAILLY Stéphane : changement destination, construction abri jardin

➤ **Autorisation préalable enseigne :**

- GROUPE ROLANDE : enseigne épicerie

SCI PORTE DE LA DOMBES : Stephen GAUTIER rappelle que l'ordonnance du Tribunal Judiciaire du 25/08/2025 autorise la commune à faire procéder aux visites nécessaires afin d'évaluer les risques que représente l'immeuble 4 route de la Bresse. Le propriétaire de l'immeuble a fait appel à l'entreprise de travaux publics JMTP pour la démolition de l'ouvrage. Le gérant de cette entreprise est venu en mairie à la rencontre des élus le 07/10/2025. Martine BUGNOT informe qu'une réunion a ensuite eu lieu le 15/10/2025 sur place, 4 route de la Bresse, en présence des propriétaires mitoyens, les élus de la commission et du bureau d'études CHAPUIS STRUCTURES afin d'évaluer l'état de la construction existante et d'anticiper les éventuels impacts d'une démolition sur les bâtiments avoisinants. Le propriétaire de l'immeuble n'était pas présent. La commune attend actuellement le retour concernant ce diagnostic structurel préalable.

TERRAINS

Zone 1AUX : à la demande du propriétaire, Jérôme LACOUR se charge de fixer un entretien téléphonique avec ce dernier, concernant l'acquisition éventuelle par la commune de parcelles situées à l'ouest de la zone d'activités.

Délibération n° 2025-10-044 : acquisition terrain Route de la Crochère

Le Maire rappelle que par délibération en date du 17/09/2019 (au cours du mandat précédent), par laquelle le Conseil municipal a délibéré en faveur de l'acquisition d'un triangle de terrain d'une superficie approximative de 20m² situé au centre bourg de Condeissiat sur le carrefour Route de la Bresse/Route de la Crochère pour sécuriser l'endroit et implanter des feux tricolores. Il s'avère, après le bornage réalisé le 24/10/2019 par AXIS-CONSEILS, que la parcelle à acquérir, portant la référence cadastrale B1071, atteint une superficie de 27 m².

Il convient donc de rectifier la délibération du 17/09/2019 en prévision de la signature de l'acte.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide l'acquisition de la parcelle B1071, d'une superficie de 27m² au prix global de 1 215,00 €, charge M. le Maire de faire dresser l'acte relatif à cette opération par le cabinet AXIS-CONSEILS RHONE-ALPES, dont les frais d'acte seront à la charge de la commune et autorise le Maire à signer l'acte afférent à cette acquisition en tant que représentant de la commune.

URBANISATION

Zone 1AU ouest : Jérôme LACOUR informe qu'un permis d'aménager a été accordé à AIN HABITAT pour la création de 21 lots à construire sur la parcelle située Route de Neuville-les-Dames, face à la salle polyvalente. Il se renseigne auprès de AIN HABITAT pour attribuer à ce lotissement un nom approprié.

CADRE DE VIE

Délibération n° 2025-10-045 : fourrière animale

Le Maire rappelle que la gestion des animaux par le maire est une obligation légale et que chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et des chats trouvés errants ou en état de divagation, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune. Le maire est directement exposé à une recherche en responsabilité si un animal déjà identifié comme errant est au cœur d'un incident. Il informe le Conseil municipal que le contrat de prestation de services fourrière conclu avec le Groupe SACPA pour la récupération d'animaux divagants, blessés, dangereux, décédés sur la voie publique arrive à échéance le 31/12/2025 et présente la proposition de contrat de prestation de services proposé par la SACPA à partir du 01/01/2026.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, décide d'approuver le contrat de prestation de services proposé par le Groupe SACPA et le versement d'un forfait annuel HT d'un montant de 1,13 € par habitant, soit 934,51 € HT/an. Il autorise M. le Maire à signer ledit contrat et tout document s'y référant.

5. ENFANCE JEUNESSE

VIE SCOLAIRE

Aménagement cour d'école : Carine RIGOLLET rappelle la réunion des délégués de classe de novembre 2024 au cours de laquelle les élèves ont formulé des suggestions d'amélioration de la cour de récréation. Certains travaux ont déjà été réalisés. Les élus des commissions Infrastructures et Enfance Jeunesse se réuniront sur place le 27/10/2025 pour faire un point.

PPMS : Carine RIGOLLET rappelle le Plan Particulier de Mise en Sûreté qui vise la sécurisation des personnels et des élèves sur le temps scolaire. Une chargée de mission de l'Education Nationale a élaboré en juillet 2025 le PPMS de l'école de Condeissiat qui comporte, entre autres, des préconisations en matière de travaux de serrurerie. Ce point sera également évoqué lors de la réunion du 27/10/2025.

PERISCOLAIRE

Centre de Loisirs : Carine RIGOLLET informe que le bureau de l'association a été renouvelé lors de l'AG de septembre 2025. Le Conseil municipal reste à la disposition de l'association pour aborder ensemble la mise en place de nouvelles idées.

Restaurant scolaire : Carine RIGOLLET rappelle qu'il serait judicieux de prévoir au budget 2026 l'achat d'un lave-vaisselle. Elle informe le Conseil que les agents qui encadrent le temps méridien sont globalement satisfaits du déroulement du temps de cantine depuis le début de l'année scolaire. L'agent en restauration collective fera valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année scolaire en cours. Le recrutement de son remplaçant sera à prévoir. En raison des travaux de rénovation énergétique, le repas de Noël de la cantine ne pourra pas s'organiser à la salle polyvalente. Carine RIGOLLET indique avoir pris rendez-vous avec le Restaurant Rolande qui dispose de l'espace nécessaire pour organiser le repas dans de bonnes conditions. Stephen GAUTIER souligne que les frais du repas devront en tout état de cause rester dans la même enveloppe financière que pour Noël 2024.

Selon le devis présenté par FRANCE BUREAU, il est décidé de commander un lot de quatre chaises pour la cantine en remplacement de chaises empruntées à la salle polyvalente. Martine BUGNOT souligne par ailleurs que les tables, chaises et vaisselle de la salle polyvalente ont été acquis grâce à une action « vente de tartes » menée de 1978 à 2003 par une quarantaine de bénévoles souhaitant participer concrètement au projet de construction de la salle polyvalente.

ANIMATIONS

Club Condeiss' : Carine RIGOLLET souhaite la municipalisation de ce club actuellement informel. Une proposition de créer un Comité Consultatif est à étudier.

6. ECONOMIE SOCIAL

ECONOMIE

Food Truck : Eliane RAVISTRE rappelle tout d'abord que le food truck JO'TACOS ne sera plus présent à Condeissiat les vendredis. Elle informe avoir reçu une demande pour stationner un food truck une fois par mois. Le Conseil municipal donne son avis favorable, à condition de s'acquitter de la redevance d'occupation du domaine public fixée par le Conseil municipal en 2021.

SOCIAL

Octobre Rose 2025 : l'évènement a eu lieu à Condeissiat les 11 et 12/10/2025. Eliane RAVISTRE en donne le compte rendu. Salle comble le 11/10/2025 à la mairie pour la soirée théâtre produite gracieusement par la troupe « Le Grenier à Malices » suivie d'une animation musicale. 200 marcheurs se sont inscrits à la marche/course du 12/10/2025 au matin avec ravitaillement en musique. Concert offert par la chorale « L'Echo des Voix » de Neuville-les-Dames dans la cour de la mairie. La buvette du Centre de Loisirs a bien fonctionné. Eliane RAVISTRE propose d'inviter les personnes ayant participé aux animations d'assister à la remise du chèque des bénéfices à l'association « Courir pour Elles ». Diane SUIPHON s'interroge sur la manière de faire perdurer cette manifestation, peut-être par le biais d'une association communale.

Rendez-vous Age'ilité® : la commune accueille actuellement un programme de prévention des chutes constitué d'une conférence et d'ateliers qui s'adressent aux personnes de plus de 60 ans. En raison du désistement d'une autre commune, Condeissiat a pu bénéficier d'ateliers de prévention pour deux groupes de dix personnes. Les séances dispensées à la mairie sont entièrement financées par le Département de l'Ain et certains participants viennent des communes alentour.

7. COMMUNICATION

Délibération n° 2025-10-046 : choix prestataire bulletin municipal

Le Maire rappelle la consultation menée auprès de trois imprimeries pour la confection du bulletin municipal 2026 et présente le montant des devis reçus pour la création graphique, mise en page et impression du bulletin municipal 2026 en 400 exemplaires, à savoir :

Prestataire	Prix HT
AIN'PRIM PONCET	2 450,00 €
IMPRIMERIE MODERNE	1 980,00 €
IMPRIMERIE MULTITUDE	2 040,00 €

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition de l'IMPRIMERIE MODERNE pour un montant de 1 980,00 € HT, soit 2 178,00 € TTC.

8. COMPTE RENDU DE REUNION

AG du Club des Aînés du 09/10/2025 : Daniel MOREL informe que 19 adhérents du club étaient présents (sur un total de 25 adhérents). Remerciements ont été adressés à la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2025 en raison de l'indisponibilité pour travaux de la salle polyvalente. Le Club envisage de programmer un concours de belote en mars 2025. Le nombre d'adhérents au Club des Aînés est en baisse. Il serait judicieux d'élargir les activités pour répondre aux souhaits de la population de plus de 60 ans.

Stephen GAUTIER rappelle le questionnaire diffusé par la commission Action Sociale auprès des plus de 60 ans en juin 2025 (et auquel seulement sept personnes ont répondu) et l'importance de concevoir un programme d'animations qui donneront à la population l'occasion de se retrouver, à ne pas se perdre de vue. Martine BUGNOT suggère par ailleurs la mutualisation des transports pour faire des activités ponctuelles ensemble.

9. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Compte rendu du conseil communautaire du 10/07/2025

Stephen GAUTIER rapporte qu'un point majeur de ce conseil communautaire concernait la clôture de l'inventaire des zones d'activité économique du territoire et le projet d'extension du parc d'activités Chalaronne Centre.

Délibération n° 2025-10-047 : restitution base loisirs « La Nizièvre » à la commune de Saint-Nizier-le-Désert

Le maire informe le Conseil municipal que le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Dombes a décidé, par délibération du 18/09/2025, de restituer à la commune de Saint-Nizier-le-Désert la compétence relative à l'Entretien, aménagement gestion et développement de la base de loisirs « La Nizièvre » à Saint-Nizier-le-Désert, à compter du 01/01/2026.

Considérant la volonté de la commune de Saint-Nizier-le-Désert de se voir restituer cette compétence, il convient que chaque commune membre prenne une délibération concordante.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, décide de se prononcer en faveur de la restitution à la commune de Saint-Nizier-le-Désert de la compétence relative à l'Entretien, aménagement gestion et développement de la base de loisirs « la Nizièvre » à Saint-Nizier-le-Désert à compter du 01/01/2026.

Réunion d'information France Services du 16/09/2025 – Martine BUGNOT

Lors de cette réunion, la Communauté de Communes de la Dombes a présenté le bilan statistique et les perspectives de France Services sur le territoire. Martine BUGNOT rapporte que de nombreuses personnes de Condeissiat se sont déjà adressées à France Services pour demander de l'aide pour leurs démarches diverses auprès des organismes nationaux.

10. CEREMONIE 11 NOVEMBRE

Tous les élus seront présents. Le Conseil municipal procède à la répartition des points d'organisation pour la cérémonie. Un point est fait également des élus qui seront présents au repas anciens combattants / pompiers.

11. QUESTIONS DIVERSES

Décorations Noël : les décorations de candélabre sont vétustes et plusieurs ne fonctionnent plus. Par ailleurs, leur branchement sur le réseau d'éclairage public n'est plus possible. Le Conseil municipal donne à l'agent technique son accord pour la transformation des supports de décoration de candélabre pour créer des rideaux de lumière en guirlandes LED solaire.

Dermatose bovin : à la demande de Madeleine ORIOL, une copie du dernier arrêté préfectoral est diffusée aux conseillers municipaux.

Déviation circulation : en raison de travaux d'assainissement, la RD 936 qui traverse la commune de Neuville-les-Dames sera barrée jusqu'à la fin de l'année 2025. Le Conseil municipal décide de publier à nouveau une information par le biais de la Newsletter pour appeler la population à la prudence, notamment sur l'Allée de Romans, où la voie est étroite et empruntée par les transports scolaires.

La séance est levée à 22h45